



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

DÉPARTEMENT
DES RELATIONS
EXTÉRIEURES

Communiqué de presse n° XX/XX
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 3 avril 2006

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Déclaration de la mission effectuée en République du Congo par les services du FMI

La présente déclaration a été publiée aujourd'hui à Brazzaville par M. Thomas Krueger, Conseiller principal au Département Afrique du Fonds monétaire international (FMI) et M. Joannes Mongardini, Chef de mission pour la République du Congo.

“Une équipe des services du FMI a séjourné à Brazzaville du 22 mars au 3 avril 2006 pour tenir des discussions au titre de la deuxième revue dans le cadre de l'accord FRPC (Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance) qui existe entre la République du Congo et le FMI¹.

“Cette mission s'est effectuée dans le contexte de la récente approbation, au début de cette année (voir Communiqué de presse No 06/46), par les Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale, du Point de décision au titre de l'initiative PPTE (Pays pauvres très endettés). L'accession au Point de décision constitue une étape déterminante dans les efforts du gouvernement pour réduire le fardeau de la dette qui pèse sur les potentialités de croissance de l'économie congolaise et pour lutter contre la pauvreté. Le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre des déclencheurs spécifiques pour atteindre le Point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE, qui permettra d'annuler environ 2,9 milliards de dollars de dette extérieure nominale due par la République du Congo. Ce montant représente quelque 830 dollars par habitant dans un pays où plus de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Les déclencheurs permettant d'atteindre le point d'achèvement comprennent, en matière de stabilité macroéconomique, de réduction de la pauvreté, de gestion des finances publiques, de gouvernance et de traitement de la dette extérieure, des mesures dont la mise en œuvre pourrait prendre quelques années. Ces mesures devraient aider la République du Congo à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

¹ La FRPC est la facilité concessionnelle du FMI en faveur des pays à faible revenu. Les programmes appuyés par la FRPC reposent sur les stratégies de réduction de la pauvreté propres au pays, adoptées à l'issue d'un processus participatif associant la société civile et les partenaires au développement et présentées dans un Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Il s'agit de s'assurer que les programmes appuyés par la FRPC sont compatibles avec le cadre global visant à stimuler la croissance et à faire reculer la pauvreté. Les prêts au titre de la FRPC, accordés à un taux d'intérêt annuel de 0,5%, sont remboursables sur 10 ans, avec une période de grâce de cinq ans et demi sur le paiement du principal.

